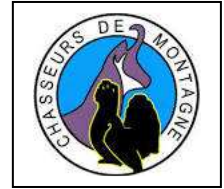


ASSOCIATION NATIONALE DES CHASSEURS DE MONTAGNE

A.N.C.M.



EXERCICE 2015

Procès-verbal
Assemblée Générale de l'A.N.C.M.
Association Nationale des Chasseurs de Montagne
4 Juin 2016 à 9 heures Ordino Andorre

Après la signature de la feuille de présence, 25 fédérations et 27 membres individuels étant présents ou représentés, l'Assemblée Générale est déclarée ouverte par Jean-Luc Fernandez, son président, en présence de la majorité du Conseil d'Administration.

Le Président remercie tous les présents à l'assemblée, ainsi que toutes les personnes qui participent aux différentes actions de l'ANCM.

Le Président excuse Mr. Jean-Pierre Poly, directeur de l'O.N.C.F.S. qui n'a pu se libérer pour notre assemblée.

Il excuse aussi tous ceux qui n'ont pu se libérer, pris par d'autres engagements professionnels ou familiaux.

Il remercie Bernard Baudin, président de la Fédération Nationale des Chasseurs, venu, comme chaque année, assister à notre assemblée et participer à nos travaux.

Il remercie aussi les directeurs et collaborateurs de la FNC, les présidents des associations FACCC et ANCGG, les spécialistes intervenants lors des exposés scientifiques et conférences qui suivront cette assemblée générale, et bien sûr tous les partenaires français, andorrans et espagnols participant à nos travaux.

Après l'accueil de Mr Marc Rossell, directeur de cabinet du ministre de l'environnement andorran (Ministeri de Medi Ambient, Agricultura i sostenibilita), très heureux de pouvoir partager avec nous les problématiques de la gestion des espaces et des espèces qui peuplent nos montagnes, le représentant de la mairie d'Ordino Mr Samuel Duro Backes et le président des chasseurs

Andorrans Mr Oscar Torres (Federacio Andorrana de Caça i Pesca) ont souligné leur satisfaction de rencontrer leurs homologues français et voisins ariègeois.

Mr Alain Naudy, pour le Conseil Départemental de l'Ariège, s'est notamment exprimé sur le dossier pestivirose dont il est un acteur incontournable, et a apprécié ces échanges inter frontaliers étant lui-même chasseur de montagne.

Alain Laporte, notre secrétaire général, a ensuite abordé les points de l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale :

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES ASSEMBLEES GENERALES :

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire (AGO) de l'exercice précédent, organisée à Châteauneuf/s/Isère, en Drôme, par notre ami Alain Hurtevent, le 4 juillet 2015, et transmis à tous les membres de l'ANCM par courrier électronique et papier, mais aussi par le biais de notre revue « Le Montagnard », fut soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire (AGE) ayant trait aux mises à jour et modifications des statuts et du règlement intérieur de l'ANCM, organisée à Issy les Moulineaux, le 14 mars 2016, et transmis à tous les membres de l'ANCM, par courrier électronique et papier, fut soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire (AGO) ayant trait aux nominations des représentants des massifs du Jura et du Massif Central au conseil d'administration, ainsi qu'à la fixation des cotisations pour 2016, organisée à Issy les Moulineaux, le 14 mars 2016, et transmis à tous les membres de l'ANCM par courrier électronique et papier, fut soumis à l'approbation de l'assemblée.

RESOLUTION N°1 : APPROBATIONS DES PROCES VERBAUX DES ASSEMBLEES GENERALES

L'assemblée générale de l'ANCM approuve le procès-verbal de ces 2 assemblées générales ordinaires et le procès-verbal de cette assemblée générale extraordinaire. Cette résolution est approuvée à la majorité requise dans les conditions suivantes : approbation à l'unanimité.

RAPPORT MORAL et FINANCIER de l'EXERCICE 2015 :

Rapport Moral : Le Président présente alors le rapport moral et d'activité de l'année écoulée, reporté ci-après :

« Après un an de présidence de notre association, il est important pour moi, non pas de faire un grand discours, mais plutôt de dresser avec vous un bilan d'activité et d'envisager sereinement l'avenir.

31 fédérations, 1 fédération régionale et 69 adhérents individuels forment aujourd'hui l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne.

Je voudrais avant tout rendre hommage à mes prédécesseurs parmi ceux-ci, Bernard Baudin, Alain Esclopé et Gérard Mathieu présents aujourd'hui, pour le travail effectué et la reconnaissance acquise de la chasse et des chasseurs de montagne. Un héritage certain que j'ai porté pendant un an avec fierté, sérieux et volontarisme. L'ANCM est une belle association qu'il convenait de toiletter, de moderniser pour que demain elle reste une référence.

Une force indépendante, reconnue, mobilisable et mobilisatrice qui sait aller plus loin que le « politiquement correct », en soutien du monde cynégétique, des Fédérations Départementales et de la Fédération Nationale des Chasseurs.

Nous pouvons être le fer de lance d'un monde rural en grande difficulté de par notre implantation dans chaque village de nos montagnes aux côtés de nos élus locaux, des quelques agriculteurs éleveurs et forestiers qui s'accrocheront à leur identité, à leur culture et à leurs traditions.

Nous avons aux côtés de nos fédérations et autres structures une capacité d'expertise hors du commun et inégalable, l'OGM, le GIFS, l'IMPCF et même l'ISNEA, dont les présidents sont tous issus de nos rangs, en sont le vibrant témoignage.

Préparer l'avenir, c'est aussi prévoir la chasse de demain, durcir le ton sera sûrement nécessaire. La négociation a ses limites et nous y laissons chaque fois une phalange : pour tout dire, je n'aime pas beaucoup ce mot car nos adversaires n'ont rien à donner et nous rien à attendre. Grâce à la qualité et à l'excellence des travaux réalisés avec des scientifiques indépendants, les résultats de nos recherches seront validés. Pour cela il serait souhaitable de conforter et d'accroître nos moyens financiers.

A la suite de mon élection l'an dernier dans la Drôme, chez mon ami Alain Hurtevent, je n'ai pas dit « moi Président », je me suis retroussé les manches et me suis entouré d'un groupe efficace, opiniâtre, minutieux, militant à qui il convient aujourd'hui de rendre hommage. Rien n'est possible sans une équipe et nous en mesurons aujourd'hui ensemble l'importance, à l'heure de faire le bilan.

La proximité, la disponibilité, les réunions régulières, les objectifs à atteindre, chacun dans nos fonctions respectives nous avons donné, je le crois, un bel élan. J'espère que cela ne vous a pas échappé. C'était un véritable challenge et pour tout vous avouer, nous y avons pris du plaisir.

Pour cette première année, les engagements étaient clairement fixés :

- Rénovation des statuts de l'ANCM
- Amélioration de notre journal « le montagnard »
- Création d'un site internet
- Et bien sûr porter partout la voix de notre association

Pour les statuts renouvelés de celle-ci, il convient de féliciter et même applaudir très chaleureusement Alain Laporte, car les difficultés ont été nombreuses pour procéder à ce nécessaire toilettage. Il n'était pas question de favoriser les uns ou les autres mais plutôt d'établir un équilibre entre tous nos membres et entre tous les massifs de l'hexagone. Nous y sommes presque arrivés.

Il convient aussi de remercier pour son expertise bénévole Maître Charles Lagier qui a, spontanément, répondu à notre demande. Merci, Maître.

Lorsque l'on rénove de l'ancien, apparaissent souvent des difficultés insoupçonnées, notamment retrouver le département où ont été déposés les premiers statuts de notre structure, ainsi que conforter le suivi financier avec les transferts de compte et d'actif au fil du temps dans le département de chaque nouveau Président. Un véritable jeu de piste épuisant mais pourtant obligatoire.

Le site internet est aussi en place. Il faut féliciter son créateur, Lionel Lacampagne, accompagné par l'œil averti et efficace d'Alain Galy. Il convient maintenant de le faire vivre, de l'animer et de le nourrir. Il en va de même pour notre journal « le montagnard », nous comptons sur votre implication pour nous transmettre tous les articles valorisant vos actions, nos actions sur le terrain, merci de faire passer le message à vos directeurs et techniciens. Les mêmes demandes de contributions sont valables pour les adhérents individuels : photos, expériences et observations personnelles doivent être votre leitmotiv pour mettre en valeur nos moyens de communication. Il en va de notre crédibilité.

En ce qui me concerne, j'ai assisté à toutes les réunions auxquelles j'ai été invité, notamment à Chamonix au Conseil National de la Montagne, pour prendre connaissance de l'acte II de la loi montagne, en présence de Manuel Valls, de secrétaires d'Etat et de Laurent Wauquiez, Président de l'Association Nationale des Elus de Montagne. Je fulminais, le mot est faible, de voir une fois de plus que l'activité chasse était complètement oubliée dans ce rapport. Pourtant un état des lieux qui se voulait exhaustif a été fait en séance sur tous les atouts et les enjeux liés à la montagne. Comment deux Députés Annie Genevard du Doubs et Bernadette Laclais de Savoie ont-elles pu mettre sous cloche la chasse ? Elles n'avaient sûrement pas pris connaissance de l'enquête socio-économique que nous avons réalisée avec la FNC. Nul doute pourtant qu'à l'Assemblée Générale de vos Fédérations, elles sont venues vous dire tout le bien qu'elles pensent de notre activité. J'ai tenu informé notre Président, Bernard Baudin, les Présidents des fédérations concernés, Laurent Wauquiez et notre collègue de la Haute Loire ainsi que Thierry Coste qui nous en dira sûrement un peu plus tout à l'heure.

J'ai également assisté à 2 séances du Conseil d'Administration de l'ONCFS où j'ai manifesté mon désarroi au vu des promesses qui m'avaient été faites. En effet, aucune étude sur la compatibilité de la chasse en battue en présence de l'ours n'a été engagée par l'établissement public. Cela permettrait pourtant à Madame la Préfète de l'Ariège, et demain aux autres départements, de mieux répondre aux attaques incessantes et injustifiées de nos détracteurs et ainsi de mieux étayer les mémoires en défense. N'en déplaise à certains, un jour viendra où ces condamnations feront jurisprudence pour tous les départements de la chaîne et peut-être au-delà.

Je le dis ici devant les représentants de l'Etat, les interdictions de chasser en battue lorsqu'un ours est présent sont à jamais inacceptables. Préservons le consensus établi, la paix sociale dans les vallées en dépend.

0 ours en Ariège il y a vingt ans, une trentaine aujourd'hui sur 40 communes, qui peut croire encore que la chasse dérange le plantigrade slovène ?

J'ai également assisté à 2 séances du Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage où l'ensemble des problématiques cynégétiques ont été débattues avant de les proposer à notre représentation nationale. L'utilisation de la chevrotine, les nuisibles, le gibier d'eau, les grands prédateurs, les dégâts, les chasses traditionnelles ont ainsi été abordés.

La candidature de notre association a également été retenue à ma demande en ce qui concerne la création d'une commission sur les dégâts de sangliers. Voilà chers amis, je me suis attaché à vous faire un compte rendu sincère, exhaustif des actions menées et des positions que j'ai prises en votre nom et au nom de notre association.

Dernière minute :

A l'initiative du Président DELCASSO et du pôle petit gibier de montagne, en présence de Maître LAGIER, une réunion aura lieu le 15 juin au ministère, en toile de fond les divers contentieux engagés par les associations, notamment dans les Alpes et les Pyrénées. J'y représenterai l'A.N.C.M.

Merci pour votre confiance et votre soutien puisque je n'ai eu à ce jour aucun reproche.

Que cela dure...

L'ANCM est une force importante, et elle sera à l'avenir ce que vous voudrez qu'elle soit. Sortons de nos certitudes, de nos égos, de nos problématiques, soyons unis et solidaires. Donnons-nous les moyens de réussir pour une chasse moderne respectée et respectueuse, mais aussi déterminée et au service de tous.

Soyons fiers d'être chasseurs et montagnards. »

RESOLUTION N°2 : APPROBATIONS DU RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

L'assemblée générale de l'ANCM approuve le rapport moral du président de l'ANCM.

Cette résolution est approuvée à la majorité requise dans les conditions suivantes : approbation à l'unanimité.

Rapport Financier: Le Trésorier détaille ensuite le résultat financier de la saison 2015 écoulée (1 janvier-31 décembre).

Les recettes se sont élevées à 14670.27€, dont 14070.00€ pour les cotisations (69 cotisations individuelles et 30 cotisations de fédérations départementales), 345.00€ pour les ventes (pins, autocollants, insignes), et 255.27€ de résultat financier.

Les dépenses se sont élevées à 15557.58€ dont 802178€ pour les 2 publications du 'Montagnard', 350.00€ de cotisation à l'OGM, 1232.13€ de frais administratifs, 1782.45€ de frais de déplacement du président aux réunions de l'ONCFS, du CNCFS, et du CNM, 2824.39€ de frais de déplacement des membres du Bureau, 1033.00€ de frais d'organisation du congrès dans la Drôme, et 313.83€ de frais divers.

Il ressort un résultat d'exploitation de -887.31€ pour l'exercice 2015.

La trésorerie au 31 décembre 2015 est de 28102.32€, dont 24000.00€ de placement en parts sociales de la BP de Châtel, et 4102.32€ de compte courant.

Les provisions pour factures non parvenues sont de 6163.53€.

Le trésorier indique que la consultation des comptes est possible sur demande.

RESOLUTION N°3 : APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER

Après avoir entendu le rapport du trésorier, l'assemblée approuve, à l'unanimité, la gestion de l'Association et les comptes de l'exercice écoulé tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus, à l'unanimité, aux membres du Conseil d'Administration et au trésorier de l'ANCM pour leur gestion pour l'exercice écoulé.

BUDGET 2016 :

Le trésorier présente alors pour validation le budget 2016.

Les recettes sont de 15400€ dont 12400€ de cotisations des fédérations adhérentes, 2100€ des cotisations des membres individuels, 240€ d'une cotisation d'un membre correspondant, 360€ de recettes financières et 300€ de ventes (pins, écussons, autocollants).

Les dépenses sont de 15382€, soit 5000€ pour la revue 'le montagnard', 350€ de cotisation à l'OGM, 1200€ pour les frais administratifs, 202€ d'assurance de

l'association, 1800€ de frais d'organisation du congrès annuel, 3550€ de frais de déplacement des membres du bureau, 1750€ de frais de déplacement du président aux réunions de l'ONCFS, du CNCFS, et du CNM et 1530€ de divers (entre autre l'investissement d'une banderole et de médailles).

Pour équilibrer le budget annuel de l'association, Il a été prévu 1 seul 'montagnard' sous forme papier, un second 'montagnard' sera mis sur le site de l'ANCM.

Le résultat prévu est donc de +18€.

RESOLUTION N°4 : APPROBATION DU BUDGET 2016

L'assemblée générale de l'ANCM approuve le budget 2016 tel qu'il vient d'être présenté.

Cette résolution est approuvée à la majorité requise dans les conditions suivantes : approbation à l'unanimité.

COTISATIONS 2017 :

Le trésorier présente alors, pour validation, les cotisations pour 2017.

Fédérations des chasseurs : 400€, membres individuels : 30€, membres correspondants : 240€.

Les cotisations proposées sont donc inchangées.

RESOLUTION N°5 : APPROBATION DES COTISATIONS 2017

L'assemblée générale de l'ANCM approuve les cotisations pour 2017.

Cette résolution est approuvée à la majorité requise dans les conditions suivantes : approbation à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Les 18 membres du conseil d'administration sont élus pour 6 ans et renouvelables par tiers tous les 2 ans.

6 membres ont été élus en 2015 et sont en poste jusqu'en 2021, à savoir :

Jean-Luc Fernandez (Massif Pyrénées Centre), Pascal Bel (Individuel), Jean-Louis Dufresne (Massif Alpes Centre), Christian Lagalice (Massif du Jura), Alain Laporte (Individuel), Jean-Pierre Picard (Massif Central) ;

6 membres seront renouvelés lors de l'assemblée générale de mars 2017 et seront en poste 6 ans jusqu'en 2023.

6 membres seront renouvelés lors de l'assemblée générale de mars 2019 et seront en poste 6 ans jusqu'en 2025.

Les 12 membres renouvelables sont :

Alpes du Sud (Isoard Max), Alpes du Nord (Mugnier André), Alpes Centre (Chevallier Jacques), Corse (Ettori Paul), Pyrénées Est (Esclope Alain), Pyrénées Ouest (Delcasso Jean-Marc), Vosges (Mathieu Gérard), individuels : Caprin Jean, Galy Alain, Grienberger-Fass Michael, Matringe Jean, Vilmain Michèle.

Le choix des 6 représentants à renouveler en 2017 a été fait par tirage au sort.

Le représentant des massifs Corse, Alpes du Sud, Pyrénées Est, Pyrénées Ouest, et 2 individuels Michèle Vilmain et Alain Galy sont donc à renouveler lors de l'assemblée générale de mars 2017.

Lors de la discussion de cette résolution, il a été soulevé le fait que le Massif des Alpes Centre a 2 membres au Conseil d'administration, alors que le Massif Central a un seul représentant pour de nombreuses fédérations représentées.

On pourrait profiter de ces renouvellements en mars pour équilibrer le Conseil d'Administration.

RESOLUTION N°6 : RENOUELEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale de l'ANCM approuve la désignation des 6 renouvellements, faite par tirage au sort.

Cette résolution est approuvée à la majorité requise dans les conditions suivantes : approbation à l'unanimité.

COMMUNICATION :

Alain Galy a présenté le site de l'association.

Préalablement il a tenu à présenter Lionel Lacampagne, par ailleurs membre individuel de l'ANCM, qui en est la cheville ouvrière. C'est en effet Lionel qui fait la mise en page et les régulières mises à jour du site.

Lionel Lacampagne a été alors félicité par l'assemblée.

Puis il a tenu à parler de notre publication 'Le montagnard'.

Il lui faudrait beaucoup plus d'articles et d'informations afin d'étoffer et d'enrichir notre revue.

Il a alors demandé que toutes les fédérations de chasseurs fassent un plus grand effort en envoyant les informations cynégétiques qu'ils diffusent dans leur département.

Il a de même demandé aux membres individuels de participer en fournissant les articles ou publications qu'ils réalisent.

INTERVENTION de Bernard BAUDIN, Président de la FNC :

Après avoir salué les présidents de fédérations, les adhérents de l'ANCM, les représentants de la FACCC et de l'ANCGG, les directeurs de la FNC, et tous les présents à ce congrès, Bernard Baudin s'adresse à Jean-Luc Fernandez et le félicite pour sa volonté de piloter l'ANCM avec autant de motivation : « du fond du cœur, merci, tu as réussi »

Il fait alors un bref historique de l'ANCM, rappelant qu'il a été des périodes où les présents aux assemblées étaient très peu nombreux et qu'il en avait été aussi le président un peu par hasard, quand on lui avait suggéré d'en prendre la direction, ce qu'il avait fait avec beaucoup d'enthousiasme.

Puis il a évoqué la montagne, avec ses espèces et ses problématiques spécifiques :

Au sujet des bouquetins, emblème des parcs nationaux, il a rajouté qu'on a pu les voir en nombre, même sur les routes, et, c'est le summum, conduire au grave problème sanitaire de Haute-Savoie. 'J'en ai été scandalisé', a-t'il dit.

Pour ce qui est des galliformes de montagne, il nous a rappelé que nous les chasseurs, et ce n'a pas été simple, par nos comptages, par nos actions, avec beaucoup de travail, en étant intransigeants sur la prise ne compte des résultats des

indices de reproduction et donc en adaptant à la baisse autant de fois que nécessaire les plans de chasse, avons sauvé ces espèces.

Parlant du chamois, il a souligné, de même, la décision courageuse des chasseurs de réduire considérablement les prélèvements, suite aux hécatombes dues à la kérato-conjonctivite.

Les chasseurs ont su conserver les gibiers de montagne ‘sauvages et réels’, ils sont la ‘veille sanitaire de la montagne’ et les mieux placés pour intervenir en cas de problème, a-t-il dit alors.

Bernard Baudin évoque ensuite la problématique du loup en France.

Il fait remarquer le rôle important du pastoralisme dans la conservation des territoires, alors que la présence grandissante du loup et ses attaques devenues permanentes, conduisent à la diminution du nombre de bergers, donc à la fermeture des milieux et par la même, à la diminution des galliformes.

Entre autre, concernant les 80 établissements français qui possèdent des loups, Bernard Baudin voudrait savoir où passe la reproduction et si les mesures réglementaires concernant les louveteaux sont efficaces et suffisantes.

Quant aux quotas, il rappelle qu’on était à 36, qu’on pourrait passer à 42/45 loups mais qu’un point sera fait en septembre (!).

Il donne aussi un exemple concernant son département des Alpes Maritimes où le résultat des 3 comptages des ongulés faits par hélicoptère, est stable depuis plusieurs années, alors qu’il était en augmentation de quelques % par an, avant l’arrivée du loup, celui-ci mangeant sûrement du mouton de juin à septembre et après prélevant la faune sauvage.

Il fait ensuite un commentaire sur l’utilisation par les éleveurs des ‘patous’ qui coutent 4000€/an, avec la participation financière de l’état, qui causent parfois des problèmes aux autres usagers de la montagne, et indique avec humour l’existence de vétérinaires comportementalistes !

Il demande aussi de prendre en compte l’extension probable des zones de présence permanente (ZPP) à la majorité des départements français, 27 départements étant déjà classés ZPP.

Il conclut : le loup : c’est le ‘*combat*’ *N°1* et il faut la *solidarité* de tous les chasseurs.

Puis notre président national fait un commentaire sur la Loi Biodiversité en rappelant que toutes les chasses sont attaquées dans cette loi.

Il donne un exemple avec la chasse à la glu, chasse de tradition pratiquée dans 5 départements du sud, chasse pour laquelle le prélèvement est très faible, les chasseurs sont peu nombreux, et la chasse est peu agressive. Au final, il indique que les chasseurs ont gagné après un combat terrible, et constate que notre tutelle ne connaissait pas ce dossier.

‘Dans tous les cas, je suis contre le principe de non régression, rien n’est immuable, la science fait tous les jours des progrès’, proclame-t-il.

Bernard Baudin a ensuite évoqué cette assemblée générale, en soulignant sa qualité :

de par le lieu choisi, en pleine montagne, et même si ça tourne et si c’est loin, c’est un cadre exceptionnel,

de par les participants : tout le monde est venu,

de par les réunions très intéressantes et les sujets scientifiques remarquablement traités et d'une grande richesse,

La présentation, par Jean-Marc Delcasso, du pôle 'Petit Gibier de Montagne' était importante, car c'est une structure 'entre nous' pour préparer nos actions, structure dont il prédit beaucoup d'avenir.

Bernard Baudin a ensuite félicité Jean-Luc Fernandez pour sa première année et son baptême du feu réussi.

Cette association représente aussi 300.000 chasseurs environ et elle a un pouvoir, une puissance : elle doit être une force de proposition.

Mais un homme seul ne fait rien sans une équipe performante autour de lui, a-t'il dit.

Il a alors tenu à féliciter et remercier Alain Laporte, le secrétaire général, Alain Galy, le vice-président et Pascal Bel, le trésorier.

Evoquant enfin l'ANCM, il a rendu hommage aux précurseurs, Mr Lépineux et Mr Maistre de Chambon, qui ont su organiser cette association dans laquelle les présidents de fédérations ont le poids correspondant au grand nombre de chasseurs qu'elles représentent, tout en donnant des responsabilités importantes aux membres individuels.

Bernard Baudin conclut son intervention en prédisant à l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne (ANCM) un très bel avenir.

CONGRES DE L'ANCM :

Suite à notre assemblée générale, six conférences ont permis d'informer, d'échanger et de dialoguer sur des problématiques de nos montagnes :

- Travaux menés sur la pestivirose de l'isard, par le docteur JP Alzieu, directeur du Laboratoire Départemental de l'Ariège (LDV09).
- Le pôle Petit Gibier de Montagne de la FNC, par le docteur JM Delcasso, président de l'OGM et président de la commission sanitaire de la FNC.
- Suivi transfrontalier des lagopèdes alpins, par G Aleix Mata, Université de Jaën, Espagne.
- Loi Montagne 2, par Thierry Costes, directeur FNC.
- Situation du bouquetin en Haute Savoie, par A Mugnier, président de Medialoup et président de la commission grands prédateurs de la FNC.
- La réintroduction du bouquetin ibérique dans les Pyrénées, situation et perspectives, par A Laporte, secrétaire général de l'ANCM.

Un compte rendu de ces présentations sera diffusé ultérieurement.

MEDAILLES D'HONNEUR :

Jean-Luc Fernandez a voulu créer la médaille d'honneur de l'ANCM qui sera remise chaque année, lors de notre congrès.

Pour cette première fois, ont reçu la médaille d'honneur de l'ANCM :
Bernard Baudin et Alain Esclopé, anciens présidents de notre association,
Jacques Chevallier, Michel Gombert et Claude Duc-Goninaz, présidents de
fédération départementale des chasseurs,
Jean Caprin, membre individuel de l'ANCM.

INFORMATIONS DIVERSES :

La prochaine Assemblée Générale se tiendra en 2017 en Haute-Savoie.
On vous informera des dates dès qu'elles auront pu être arrêtées.

Fin de séance le 4 juin 2016 à 17 heures.

Le Président : Jean-Luc Fernandez

Le Secrétaire Général : Alain Laporte